

**SYNDICAT MIXTE DE LA ZONE INDUSTRIALO-PORTUAIRE  
DE SALAISE/SABLONS.**

Siège :  
Rue du 19 mars 1962  
BP 492  
38554 Saint Maurice l'Exil cedex

**Extrait des délibérations du Comité Syndical du 28 septembre 2010**

**DELIBERATION n° 2010/24**

L'an deux mil dix, mardi 28 septembre 2010, le comité syndical du Syndicat Mixte de la zone Industrialo-Portuaire de Salaise/Sablons, convoqué le 13 septembre 2010, s'est réuni en séance ordinaire, salle de réunion N° 1 de la Communauté de Communes du Pays Roussillonnais, à St Maurice l'Exil, sous la présidence de Daniel RIGAUD, Président.

MEMBRES EN EXERCICE : 12 titulaires, 12 suppléants  
MEMBRES PRESENTS : 10 titulaires, 4 suppléants.

Pour la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS ROUSSILLONNAIS :

- Monsieur CHARVET Francis,
- Monsieur CROUAIL Jackie,
- Madame DI BIN Roberte,
- Monsieur GUERRY Jean Louis,
- Monsieur BERTHOUARD Marcel, suppléant
- Monsieur GABET Jean Pierre, suppléant
- Monsieur JARRET Denis, suppléant
- Monsieur MONTEYREMARDE Christian, suppléant.

Pour le CONSEIL GENERAL DE L'ISERE :

- Monsieur BINET Erwann,
- Monsieur NUCCI Christian,
- Monsieur RIGAUD Daniel.

Pour le CONSEIL REGIONAL RHONE-ALPES:

- Monsieur LERAS Gérard,
- Monsieur MIGNOT Philippe,
- Monsieur RAYNAUD Philippe.

Excusés : Mmes BONICALDI-HERRERO, CORROMPT, PELLEGRIN, PUTHOD, Mrs BAIETTO, BERTRAND, BICH, CURTAUD.

**Objet : Approbation de la convention d'action foncière à passer avec la SAFER Rhône-Alpes**

Le syndicat mixte a souhaité engager dès 2009 le processus d'acquisition foncière pour favoriser l'émergence d'un projet global et cohérent d'aménagement de la ZIP de Salaise Sablons et permettre ainsi une utilisation des espaces privilégiant les enjeux stratégiques partagés par les collectivités membres.

L'usage agricole a pris une place prépondérante dans la gestion et l'entretien du site de la ZIP, dont la vocation industrielle est inscrite au Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de Givors, Vienne Roussillon, approuvé en mars 1977.

Aussi, le syndicat mixte s'attache à définir avec la profession agricole les plus justes et équitables indemnités aux fins de redéploiement des productions sur d'autres parcelles et de compensation des pertes de revenu temporaires consécutives à ces mutations de parcelles.



Aujourd'hui le syndicat mixte doit se doter de moyens spécialisés pour mettre en place, sur la base des études d'impact agricoles conduites en 2009 et 2010, un véritable plan d'action pour obtenir la maîtrise foncière globale du site en privilégiant les acquisitions foncières amiables et la mobilisation des organismes règlementaires pour limiter les impacts négatifs sur l'agriculture.

Pour ce faire le syndicat mixte a sollicité la SAFER Rhône Alpes et plus particulièrement sa représentation départementale Iséroise pour conduire les actions suivantes :

- Proposer, conformément aux souhaits du syndicat mixte, la meilleure stratégie d'acquisition foncière en évaluant les conditions financières de sa mise en œuvre,
- Négocier et rédiger les conventions de fin d'exploitation avec les exploitants agricoles sur la base des évaluations déjà réalisées,
- Conduire d'une part la gestion d'éventuelles conventions précaires et d'autre part la mise en place d'une veille foncière pour identifier les parcelles que la SAFER peut proposer aux exploitants en demande de parcelles de substitution.
- Négocier et recueillir le maximum de promesses de vente auprès de propriétaires fonciers.

La SAFER propose de conduire l'ensemble de ces actions dans le cadre d'une convention d'action foncière soumise à l'approbation du comité syndical.

En conséquence,

- d'approuver la convention d'action foncière proposées par la SAFER et de m'autoriser à la signer,
- d'inscrire à la section investissement du budget 2010 la dépense correspondante de 45 675 euros au compte 2031 frais d'études.

Je vous prie de bien vouloir délibérer.

**Le Comité syndical,**

Entendu le rapport de Monsieur le Président,

Vu le projet de convention d'action foncière proposée par la SAFER ?

Vu le budget annexe 2010 budget annexe pour les opérations d'aménagement de la ZIP,

**Après en avoir délibéré,**

- Par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

**Décide,**

Article 1 : d'accepter la proposition d'assistance aux actions foncières présentée par la SAFER Rhône-Alpes et la convention établie à cet effet,

Article 2 : d'inscrire à la section investissement du budget 2010 la dépense correspondante de 45 675, 00 euros au compte 2031 frais d'études.

Article 2 : d'autoriser le Président à signer la convention précitée

Fait et délibéré les mêmes jours, mois et an que ci-dessus.

Le Président,

**Daniel RIGAUD**

**SYNDICAT MIXTE DE LA ZIP  
DE SALAISE-SABLONS**  
Rue du 19 mars 1962 - BP 492  
38554 SAINT MAURICE L'EXIL Cedex  
Tél. 04 74 29 31 19 - Fax 04 74 29 31 09  
SIRET 200 019 297 00015 - APE 8413 Z

**SYNDICAT MIXTE DE LA ZONE INDUSTRIALO-PORTUAIRE  
DE SALAISE/SABLONS.**

Siège :  
Rue du 19 mars 1962  
BP 492  
38554 Saint Maurice l'Exil cedex

**Extrait des délibérations du Comité Syndical du 28 septembre 2010**

**DELIBERATION n° 2010/25**

L'an deux mil dix, mardi 28 septembre 2010, le comité syndical du Syndicat Mixte de la zone Industrialo-Portuaire de Salaise/Sablons, convoqué le 13 septembre 2010, s'est réuni en séance ordinaire, salle de réunion N° 1 de la Communauté de Communes du Pays Roussillonnais, à St Maurice l'Exil, sous la présidence de Daniel RIGAUD, Président.

MEMBRES EN EXERCICE : 12 titulaires, 12 suppléants  
MEMBRES PRESENTS : 10 titulaires, 4 suppléants.

Pour la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS ROUSSILLONNAIS :

- Monsieur CHARVET Francis,
- Monsieur CROUAIL Jackie,
- Madame DI BIN Roberte,
- Monsieur GUERRY Jean Louis,
- Monsieur BERTHOUARD Marcel, suppléant
- Monsieur GABET Jean Pierre, suppléant
- Monsieur JARRET Denis, suppléant
- Monsieur MONTEYREMARD Christian, suppléant.



Pour le CONSEIL GENERAL DE L'ISERE :

- Monsieur BINET Erwann,
- Monsieur NUCCI Christian,
- Monsieur RIGAUD Daniel.

Pour le CONSEIL REGIONAL RHONE-ALPES:

- Monsieur LERAS Gérard,
- Monsieur MIGNOT Philippe,
- Monsieur RAYNAUD Philippe.

Excusés : Mmes BONICALDI-HERRERO, CORROMPT, PELLEGRIN, PUTHOD, Mrs BAIETTO, BERTRAND, BICH, CURTAUD.

**Objet** : acquisition de 3 parcelles d'une contenance totale de 10 753 m<sup>2</sup>, sises à Sablons, propriété de Monsieur et madame Louis GUERRY.

Par courrier en date du 20 juillet 2010, parvenu au siège du syndicat mixte le 27 juillet 2010 Monsieur Louis GUERRY et Madame Chantal GUERRY, son épouse, se sont déclarés vendeurs de trois parcelles incluses dans le périmètre de la ZIP, sises à Sablons, lieu dit en Ventebrant, cadastrée section AE et numérotées 287, 288, et 289, pour une surface totale de 10 753 m<sup>2</sup>, au prix de 4,5 euros le m<sup>2</sup>, soit 48 388, 50 €.

Ces 3 parcelles, non bâties sont exploitées en production céréalières par Madame Chantal GUERRY.

**Le Comité syndical,**

Vu l'offre de Monsieur et Madame GUERRY au prix de 4, 5 € du m<sup>2</sup>,

Vu l'avis de France Domaine rendu en évaluation des terrains non aménagés situés dans le périmètre de la ZIP,

Vu le budget 2010 du syndicat mixte,

**Après avoir entendu le rapport du Président,**

**Et après en avoir délibéré,**

- Par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

**Décide,**

Article 1 : d'accepter l'offre de vente des trois parcelles précitées, propriété de Monsieur Louis GUERRY et Madame Chantal GUERRY au prix global de 48 388, 50 €.

Article 2 : d'autoriser le Président à saisir Maître POLYCARPE, notaire à Roussillon aux fins de préparer les actes relatifs à cette acquisition,

Article 3 : autoriser le Président à signer l'acte d'acquisition ainsi que toutes pièces s'y rapportant, et à payer les frais d'actes consécutifs à cette opération.

Fait et délibéré les mêmes jours, mois et an que ci-dessus.

Le Président,

  
**Daniel RIGAUD**



**SYNDICAT MIXTE DE LA ZONE INDUSTRIALO-PORTUAIRE  
DE SALAISE/SABLONS.**

Siège :  
Rue du 19 mars 1962  
BP 492  
38554 Saint Maurice l'Exil cedex

DELIBERATION PUBLIEE  
LE 08.11.2010  
RENDUE EXECUTOIRE IMMEDIATEMENT  
CERTIFIEE SUR L'HONNEUR  
LE PRESIDENT

**Extrait des délibérations du Comité Syndical du 28 septembre 2010**

**DELIBERATION n° 2010/26**

**L'an deux mil dix, mardi 28 septembre 2010**, le comité syndical du Syndicat Mixte de la zone Industrialo-Portuaire de Salaise/Sablons, convoqué le 13 septembre 2010, s'est réuni en séance ordinaire, salle de réunion N° 1 de la Communauté de Communes du Pays Roussillonnais, à St Maurice l'Exil, sous la présidence de Daniel RIGAUD, Président.

MEMBRES EN EXERCICE : 12 titulaires, 12 suppléants  
MEMBRES PRESENTS : 10 titulaires, 4 suppléants.

Pour la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS ROUSSILLONNAIS :

- Monsieur CHARVET Francis,
- Monsieur CROUAIL Jackie,
- Madame DI BIN Roberte,
- Monsieur GUERRY Jean Louis,
- Monsieur BERTHOUDARD Marcel, suppléant
- Monsieur GABET Jean Pierre, suppléant
- Monsieur JARRET Denis, suppléant
- Monsieur MONTEYREMARDE Christian, suppléant.

Pour le CONSEIL GENERAL DE L'ISERE :

- Monsieur BINET Erwann,
- Monsieur NUCCI Christian,
- Monsieur RIGAUD Daniel.

Pour le CONSEIL REGIONAL RHONE-ALPES:

- Monsieur LERAS Gérard,
- Monsieur MIGNOT Philippe,
- Monsieur RAYNAUD Philippe.

Excusés : Mmes BONICALDI-HERRERO, CORROMPT, PELLEGRIN, PUTHOD, Mrs BAIETTO, BERTRAND, BICH, CURTAUD.

**Objet : Remise d'une offre pour l'achat d'une parcelle de terrain de 6 149 m<sup>2</sup> sises à Sablons, à l'administrateur judiciaire des biens de Monsieur Alain Sève.**

Le Président indique au comité syndical que la parcelle AE 308 d'une contenance de 61 ares 49 centiares, sise à Sablons et incluse dans le périmètre de la ZIP a été mise en vente aux enchères devant le Tribunal de Grande Instance de Vienne le 7 septembre dernier au prix de 70 000 euros, à la demande de Maitre Billioud, mandataire liquidateur des biens immobiliers de Monsieur Alain Sève.

Le tribunal, ayant constaté une carence d'acheteur après une baisse de la mise à prix à 35 000 euros, a retiré ce lot de la vente dans l'attente de recevoir, par l'intermédiaire du mandataire liquidateur, de nouvelles offres d'achat.



Le liquidateur, Maître Billioud est disposé à étudier et, le cas échéant, à proposer, à l'agrément du TGI de Vienne une offre d'achat du syndicat mixte sur la base de 4, 5 euros le m<sup>2</sup> soit un montant proposé de 27 670, 50 euros.

Dès lors,

- Considérant l'intérêt pour la collectivité d'acquiescer par adjudication au prix fixé par le syndicat mixte cette parcelle incluse dans le périmètre de la ZIP,
- Considérant le budget 2010 du syndicat mixte voté pour conduire dès cette année les premières acquisitions foncières,

**Le Comité syndical,**

Vu l'offre de Monsieur et Madame GUERRY au prix de 4, 5 € du m<sup>2</sup>,

Vu l'avis de France Domaine rendu en évaluation des terrains non aménagés situés dans le périmètre de la ZIP,

Vu le budget 2010 du syndicat mixte,

**Après avoir entendu le rapport du Président,**

**Et après en avoir délibéré,**

- Par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

**Décide,**

Article 1 : d'autoriser le Président à proposer une offre d'achat de la parcelle AE 308 incluse dans le périmètre de la ZIP au prix de 27 650, 50 euros, au mandataire liquidateur en charge de ce dossier, Me Billioud, mandataire judiciaire de la résidence de Vienne,

Article 2 : d'autoriser, le cas échéant, le Président à saisir Maître POLYCARPE, notaire à Roussillon aux fins de préparer les actes relatifs à cette acquisition,

Article 3 : d'autoriser, le cas échéant, le Président à signer l'acte d'acquisition ainsi que toutes pièces s'y rapportant, et à payer les frais d'actes consécutifs à cette opération.

Fait et délibéré les mêmes jours, mois et an que ci-dessus.

Le Président,

**Daniel RIGAUD**

